

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2535

16 octobre 2008

SOMMAIRE

ABS Finance Fund	121671	Kellia S. à r.l.	121675
A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l.	121652	Kumana S.à r.l.	121649
Aggmore Europe 1 S.A.	121636	LBREM II Luxco S.à r.l.	121641
Badafo Investments S.à r.l.	121634	LBREP III Papagayo S.à r.l.	121642
Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A.	121636	Lion/Gem Lux 1 S.A.	121656
BEOOGO S.à r.l.	121645	Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l.	121654
Bergam S.A.	121634	Lützingen Holding S.A.	121637
Caillo Sàrl	121640	Lux T.P. S.A.	121635
Carey S.A.	121641	Majore S.A.	121680
Cearco S.A.	121639	Marlett SA	121676
Citius S.A.	121635	Melk-Zenter S.A.	121635
Compagnie Générale Intereuropa S.A. ...	121677	Phone-IT Sàrl	121643
Cortec Papersystems S.à r.l.	121634	Rackman SA	121642
Cypress Way European Asset Investors I S.à r.l.	121639	REL (First) Investment S.A.	121636
DAC Investments	121659	Rencast Invest S.A.	121639
Dreamlux Investments S.A.	121640	Rhein und Moselschiffahrt Luxembourg S.A.	121640
Efelco S.A.	121643	Rhône Uni-Euro 4 S.à r.l.	121648
Emmetre Immobiliare S.A.	121679	Richemont Holdings S.A.	121663
Emmetre S.A.	121679	Royal Real Estate S.A.	121637
Euro-Build S.A.	121651	Sail Finance S.A.	121637
Financial Solutions S.A.	121642	Show Production Luxembourg s.à r.l. ...	121641
Findel International Holding S.A.	121667	Silitex Sàrl	121680
FSV Killtuerm, Association sans but lucra- tif	121643	Swiss Re Management (Luxembourg) S.A.	121668
Future World Investments S.A.	121665	Sylvanus Luxembourg S.A.	121638
Gaetano Zannini International S.A.	121642	Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l.	121646
G.B. S.A.	121637	T & C Europe S.A.	121665
Gelis S.A.	121641	Tectit S.à r.l.	121639
Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	121658	Twist Investments S. à r.l.	121658
House Hold and Body Care Products Com- pany S.A.	121670	Tyree Financing S.A.	121680
Immounion S.à r.l.	121634	Ursa Investments S.à r.l.	121673
Intrawest Luxembourg Holdings S.à r.l.	121638	Verlac Luxembourg S.A.	121638
		ZINCS Investments S.A.	121640

Bergam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 40.952.

Le bilan au 31.12.2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008126652/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08784. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

**Cortec Papersystems S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Immounion S.à r.l.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 78.897.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008126655/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09321. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Badafo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.862.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 septembre 2008

1) Monsieur Paul MARX a démissionné de son mandat de gérant.

2) Monsieur Roberto E. RAMIREZ, administrateur de sociétés, né à San Salvador (Salvador), le 25 juin 1971, demeurant professionnellement à MA 02116 Boston (Etats-Unis d'Amérique), 200, Clarendon Street, 56th Floor, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

3) Monsieur Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BADAFO INVESTMENTS S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008126986/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Citius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 117.378.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008126662/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07844. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080147622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Melk-Zenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 4A, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 56.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008129023/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2008, réf. DSO-CU00284. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080148093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Lux T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 11.570.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2007

Le cabinet MAZARS, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, est nommé réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes de l'exercice 2007.

Sont nommés administrateurs pour un période de 3 ans se terminant à l'Assemblée Générale à tenir en 2010:

- Monsieur Johan BEERLANDT, demeurant 14, avenue Brassine, B-1640 Rhode-St-Genèse
- Monsieur Jean CAZZARO, demeurant 1, Biirkewee, L-3896 Foetz
- Monsieur Jacques PAQUAY, demeurant 2/051, Rue des Prémontrés, B-4000 Liège
- Monsieur Gaëtan PEETERS, demeurant 4, G. Huynenstraat, B-1560 Hoeilaart

- Manco Investment Company Scrl, 100 avenue des Communautés, B-1200 Bruxelles, représenté par Monsieur Paul MOUTON, demeurant 6, rue Bastin, B-4500 Huy en remplacement de Monsieur Paul MOUTON, demeurant 6, rue Bastin, B-4500 Huy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

MAZARS
Signature

Référence de publication: 2008127819/1682/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00998. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: USD 11.644.348,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.868.

Il résulte des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 8 septembre 2008 que:

- Messieurs Rüdiger Lichte et William David Maclean ont été révoqués en tant que Commissaires avec effet immédiat en date du 8 septembre 2008; et

- que les personnes suivantes ont été nommées en date du 8 septembre 2008 en tant que Commissaires pour une durée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009:

* Monsieur Tommie Lee Pate, né le 11 septembre 1955 au Texas (USA), ayant son adresse professionnelle à Bahnhofstrasse 52, 8001 Zurich (Suisse); et

* Monsieur Graeme Cullen, né le 3 juin 1960 à Sunderland (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle à Stonewood Park North, Dyce Aberdeen, Aberdeenshire AB21 7EA, United Kingdom (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Pour la société

Polyxeni Kotoula

Class B Membre du Comité de Gestion

Référence de publication: 2008127853/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Aggmore Europe 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.972.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aggmore Europe 1 S.A.

Matthijs BOGERS

Directeur non exécutif

Référence de publication: 2008128002/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00900. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

REL (First) Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.471.

Aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 29.09.2008 geht hervor, dass der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 01.10.2008 von 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, nach 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, verlegt wurde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 29.09.2008.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2008128969/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00071. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Royal Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 39.709.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008128965/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00074. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Sail Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 128.189.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008128936/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05584. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

G.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 67.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128933/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09448. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Lützingen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.840.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128917/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05752. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Verlac Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 91.902.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008128959/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Intrawest Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.037.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 125.110.

L'associé Intrawest Luxembourg S.A. a modifié sa forme d'une société anonyme en société à responsabilité limitée, Intrawest Luxembourg S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008128945/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Sylvanus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 89.646.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 août 2008

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit - maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président
- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Madame Véra Caroline LE CRAS, administrateur de sociétés, demeurant Blanc Pignon La Ruelle es Ruaux St Brelade, Jersey JE3 8BW, Channel Islands

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008127023/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07360. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Tectit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5890 Hesperange, 13, rue Roger Wercollier.
R.C.S. Luxembourg B 44.598.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127291/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00543. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Cearco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 24.261.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127292/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00545. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Cypress Way European Asset Investors I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 118.179.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1841 du 2 octobre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cypress Way European Asset Investors I S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008127277/8461/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00445. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Rencast Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 100.991.

Rapports et comptes annuels au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008127593/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09562. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

ZINCS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 67.681.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZINCS INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008127646/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01788. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Dreamlux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 135.113.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Grégory Mathieu, administrateur, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DREAMLUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

Daniel GALHANO

Administrateur

Référence de publication: 2008126816/3258/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Caillo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8606 Bettborn, 20A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 132.187.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127294/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Rhein und Moselschiffahrt Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 93.317.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127284/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00564. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Carey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 122.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 octobre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008127182/201/12.

(080148113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Show Production Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1216 Howald, 6, rue Bartholmy.
R.C.S. Luxembourg B 43.482.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127329/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Gelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 106.854.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 18 septembre 2008

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Marc ASSA en tant qu'administrateur pour une période de six ans. Son mandat prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Jonathan BEGGIATO

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008127032/1091/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

LBREM II Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.598.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 août 2008,

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 septembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008127673/219/14.

(080148688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

LBREP III Papagayo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.841.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 août 2008,

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 septembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008127668/219/14.

(080148676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Financial Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 131.269.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008127632/5770/12.

(080149121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Rackman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.435.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008127633/5770/12.

(080149030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Gaetano Zannini International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 78.185.

Le bilan au 31/12/2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008127244/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09440. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Efelco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.
R.C.S. Luxembourg B 19.393.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127325/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Phone-IT Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 52.227.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127323/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

FSV Killtuerm, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4687 Oberkorn, 4, rue Woïwer.
R.C.S. Luxembourg F 7.732.

STATUTS

L'an deux mille huit, le septième jour du mois d'octobre.

Les membres fondateurs,

Michel Bernard, étudiant, 4, rue Woïwer, L-4687 Oberkorn, de nationalité luxembourgeoise.

Michel Braquet, maître brasseur, 109, av. de la liberté, L-4602 Differdange, de nationalité luxembourgeoise

Della Siega Marc, employé privé, 10, route de Belvaux L-4510 Oberkorn, de nationalité luxembourgeoise

Philippe Bernard, étudiant, 4, rue Woïwer, L-4687 Oberkorn, de nationalité luxembourgeoise

Créent par la présente une association sans but lucratif répondant aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et à celles des présents statuts.

Chapitre 1^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination FSV KILLTUERM, Association sans but lucratif. Le siège de l'association est établi au 4, rue Woïwer, L-4687 Oberkorn

Art. 2. L'association a pour objet l'organisation et participations à des manifestations sportives et culturelles de tout genre.

Art. 3. Elle poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Les membres

Art. 5. L'association se compose d'associés, de membres effectifs et de membres d'honneur. Le nombre des membres effectifs et des membres d'honneur est illimité. Toute personne physique ou morale sympathisant avec le FSV KILLTUERM peut devenir membre suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale et ne peut être supérieure à 125 euros.

Art. 6. La qualité d'associé ou de membre se perd, par la démission, qui est à adresser au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 1 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 7. Les membres peuvent être exclus si d'une manière quelconque ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association.

Art. 8. Le membre démissionnaire ou exclus de l'association n'a aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées. Aucun membre n'a de droit sur le fond social.

Chapitre III. L'Assemblée générale

Art. 9. L'Assemblée générale se compose de tous les membres. Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts de l'association et de son orientation. Elle est convoquée une fois par an et extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. Les convocations se font par écrit au moins huit jours avant la date fixée pour l'assemblée générale.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. Une délibération de l'Assemblée générale est nécessaire dans les cas énumérés à l'article 4 de la loi du 21 avril 1928 et pour l'approbation des budgets et comptes, modification des statuts, nomination et révocation des administrateurs, dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de la délibération est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres actifs. Aucune modification des statuts, ni la dissolution de l'association ne peuvent être décidées sans la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification statutaire porte sur l'objet de l'association, tel que défini à l'article 2, cette seconde Assemblée n'est valablement constituée que si la moitié au moins des membres actifs est présente ou représentée. Son adoption n'intervient dans l'une ou dans l'autre Assemblée, que si la modification est votée à la majorité des trois quarts des voix, et qu'elle est homologuée par le tribunal civil dans l'hypothèse où lors de la seconde Assemblée les deux tiers des membres actifs ne sont pas présents ou représentés.

Art. 14. Les résolutions de l'Assemblée générale sont portées à la connaissance des associées et des tiers par lettre circulaire.

Chapitre V. Le conseil d'administration

Art. 15. L'association est administrée par un conseil d'administration qui comprend au moins 4 membres et maximum 11 membres. Ils sont élus pour cinq ans par les membres fondateurs. Les mandats sont renouvelables. Le conseil d'administration procède à la désignation d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, ainsi que du trésorier. Seulement les associés qui à la date des élections sont depuis un an au minimum membre de l'association (FSV KILLTUERM) peuvent présenter leur candidature pour un poste au sein du conseil d'administration.

Art. 16. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association et la réalisation du but social. Il a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée générale, soit par la loi, soit par les statuts, notamment le règlement d'ordre intérieur etc.

Il représente l'association dans les relations avec les particuliers et les pouvoirs publics. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, il en nécessite deux signatures conjointes à noter que seul le président, le vice-président, le trésorier, le secrétaire ont le droit de signer des pièces qui engagent l'association. Il peut acquérir, aliéner, hypothéquer les biens de l'association, contracter des emprunts, pourvoir au placement des fonds disponibles, accepter des dons ou legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi. Il dresse le compte de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice à venir et les soumet tous les ans à l'Assemblée générale. Il peut déléguer la gestion journalière à un de ses membres.

Art. 17. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de trois administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il délibère valablement sur les points portés à l'ordre du jour, lorsque la majorité de ses membres est présente. Toute décision est prise à la majorité simple des membres.

Chapitre VI. Dispositions diverses

Art. 18. En cas de dissolution de l'association, le fond de caisse sera versé à l'office Social de la commune de Differdange.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas précisé aux présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 31 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Signatures.

Référence de publication: 2008127635/9447/84.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02712. - Reçu 168,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

BEOOGO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 142.014.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Edmond MALER; employé privé, né à F- Colmar, le 11 septembre 1979, demeurant à F- 57070 Metz Queuleu, 7, rue Georges Ducrocq, (appart. 5),

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «BEOOGO S.à.r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

La société pourra également créer des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-€), divisé en cent vingt-quatre parts sociales de cent euros (100.-€) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400.-€) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros.

121646

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Edmond MALER, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: MALER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 25 septembre 2008, Relation: EAC/2008/12146. — Reçu: soixante-deux euros 12.400.- à 0,5% = 62.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 septembre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008127627/207/59.

(080148945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 819.625,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.734.

In the year two thousand and eight, on the second day of September,

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 121.725,

here represented by Ms. Anne-Laure Mollard, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.734 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2452 of December 30, 2006, the articles of incorporation of which were amended for the last time by a deed of the undersigned notary, pre-named, on July 9, 2008, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by one hundred nine thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 109,125.-), from seven hundred ten thousand five hundred Euro (EUR 710,500.-) up to eight hundred nineteen thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 819,625.-), by the issue of four thousand three hundred sixty-five (4,365) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The four thousand three hundred sixty-five (4,365) shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, and have been fully paid up by a contribution in cash, together with a share premium of nine hundred eighty-one thousand eight hundred eighty Euro (EUR 981,880.-), so that the total amount of one million ninety-one thousand five Euro (EUR 1,091,005.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at eight hundred nineteen thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 819,625.-), represented by thirty-two thousand seven hundred eighty-five (32,785) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 9,200.-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux septembre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.725,

ici représentée par Mademoiselle Anne-Laure Mollard, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.734 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 7 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2452 du 30 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 2008, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cent neuf mille cent vingt-cinq euros (EUR 109.125,-), pour le porter de son montant actuel de sept cent dix mille cinq cents euros (EUR 710.500,-) à huit cent dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros (EUR 819.625,-), par l'émission de quatre mille trois cent soixante-cinq (4.365) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les quatre mille trois cent soixante-cinq (4.365) parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, ainsi qu'une prime d'émission y relative d'un montant de neuf cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingts euros (EUR 981.880,-), par un apport en numéraire, de sorte que la somme de un million quatre-vingt-onze mille cinq euros (EUR 1.091.005,-), se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme de huit cent dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros (EUR 819.625,-), représentée par trente-deux mille sept cent quatre-vingt-cinq (32.785) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 9.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A-L. MOLLARD, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37137. — Reçu à 0.50 %: cinq mille quatre cent cinquante-cinq euros trois cents (5455.03 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127797/242/103.

(080148647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Rhône Uni-Euro 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 92.520.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth day of September

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RHÔNE UNI-EURO 3 S.à r.l., having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, represented by Mr. Bart Zech, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 24, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "RHÔNE UNI-EURO 4 S.à r.l." (hereafter the Company), having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit, on February 27, 2003, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 431 of 19 April 2003,

- the capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12.500.-EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, fully paid;

- that the appearing party, RHÔNE UNI-EURO 3 S.à r.l., has become sole owner of the shares and has decided to dissolve the company "RHÔNE UNI-EURO 4 S.à r.l with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that RHÔNE UNI-EURO 3 S.à r.l being sole owner of the shares and liquidator of "RHÔNE UNI-EURO 4 S.à r.l.", declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* that regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of "RHÔNE UNI-EURO 4 S.à r.l.", is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

RHÔNE UNI-EURO 3 S.à r.l, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, ici représentée par Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 septembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "RHÔNE UNI-EURO 4 S.à r.l", (ci-après "la Société") ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit en date du 27 février 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 431 du 19 avril 2003;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EURO (25.-EUR) chacune, entièrement libérées;

- que RHÔNE UNI-EURO 3 S.à r.l étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la société RHÔNE UNI-EURO 4 S.à r.l dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que RHÔNE UNI-EURO 3 S.à r.l agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société "RHÔNE UNI-EURO 4 S.à r.l" est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. ZECH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38922. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127191/242/79.

(080148559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Kumana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9655 Harlange, 49, rue Laach.

R.C.S. Luxembourg B 142.005.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den neunundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine DECKER, mit Amtswohnsitz in Hesperange,

Ist erschienen:

- Herr Michael RENCK, Tierarzt, geboren in Madang (Papua-Neuguinea), am 14. März 1962, wohnhaft in L-9640 Boulaide, 8A, rue Romaine,

Welcher Kompartment erklärt, zwischen ihm und allen denjenigen, welche im nachhinein Anteilhaber werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet «KUMANA S.à r.l.».

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Harlange.

Er kann, durch Beschluß des alleinigen Gesellschafters beziehungsweise einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Sie kann, durch Beschluß des alleinigen Gesellschafters beziehungsweise der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, aufgelöst werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist sowohl der Erwerb, der Verkauf, die Verwertung und die Verwaltung von Immobilien als auch die Beteiligungen in jeder Form an in- und ausländischen Immobiliengesellschaften, sowie die Kontrolle, Verwaltung, direkte und indirekte Finanzierung sowie die Entwicklung dieser Immobilien und Beteiligungen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- €), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertvierundzwanzig Euro (€ 124,-).

Diese Anteile sind vollständig und in bar von dem einzigen Anteilhaber einbezahlt, so daß die Summe von zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- €) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 6. Bei mehreren Gesellschaftern kann die Anteilübernahme an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller Anteilhaber geschehen. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an den überlebenden Ehepartner respektive den pflichtteilsberechtigten Erben übertragen werden. In jedem Fall sind die Bestimmungen des Artikels 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 anwendbar.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Anteilhaber oder durch die Generalversammlung aller Anteilhaber, ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Art. 10. Bei der Ausübung ihres Mandates gehen der oder die Geschäftsführer keine persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterzeichnung des oder der Geschäftsführer.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile innehat. Er kann sich aufgrund einer Sondervollmacht bei der Generalversammlung rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 13. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 17. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung des oder der Gesellschafter.

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von dem einzigen Anteilhaber oder von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der einzige Anteilhaber oder die Generalversammlung legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Feststellung

Der amtierende Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagenbeträgen schätzungsweise 920,- €.

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Anteilhaber, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefaßt.

1.- Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird Herr Michael RENCK, vorbenannt.

Der Geschäftsführer hat Befugnis, die Gesellschaft rechtsgültig durch seine alleinige Unterschrift zu vertreten.

2.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-9655 Harlange, 49, rue Laach.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Renck, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2008, Relation: LAC/2008/39721. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros (€ 62,00.-).

Le Receveur (signé): Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial erteilt, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, den 6. Oktober 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008127900/241/102.

(080148812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Euro-Build S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 1A, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 80.109.

L'an deux mille huit, le huit septembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EURO-BUILD SA de L-3512 Dudelange, 178, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 80 109, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg du 9 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 660 du 22 août 2001, modifiée suivant acte du notaire Norbert MULLER de Esch-sur-Alzette du 7 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 710 du 8 mai 2002, modifiée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster du 12 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 499 du 12 mai 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Fatmir RAMA, façadier, demeurant à Tiercelet (France), qui désigne comme secrétaire Martine PRIM, employée privée, demeurant à Schifflange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur JAKUB RAMA, chef de chantier, demeurant à Bettembourg.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée a pour

121652

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de L-3512 Dudelange, 178, rue de la Libération à L-1411 Luxembourg, 1A, rue des Dahlias.
- Modification du second alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle transfère le siège social de la Société de Dudelange à Luxembourg.

Seconde résolution

Elle modifie le second alinéa de l'article 1^{er} des statuts et lui donne la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** Le siège de la société est établi à Luxembourg.
..."

Troisième résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-1411 Luxembourg, 1A, rue des Dahlias.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Rama, Prim, Jakub Rama et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 22 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11950. - Reçu douze euros 12.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 02 OCTOBRE 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008127800/223/51.

(080148656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 142.028.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Suad SMAJIC, peintre décorateur, né à Luxembourg, le 24 août 1976, demeurant à L-5865 Alzingen, 39, rue de Roeser.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Itzig.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toute autre localité du pays et à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture et de décoration.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Suad SMAJIC, peintre décorateur, demeurant à L-5865 Alzingen, 39, rue de Roeser, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,
- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

121654

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 920 €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Suad SMAJIC, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Smajic Suad, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2008, Relation: LAC/2008/38491. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50.-).

Le Releveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 octobre 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008127585/241/92.

(080149112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 140.337.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of September.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

"Lion/Gem Luxembourg 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.338, having its registered office at 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg

here represented by Ms. Elena CAIMI, avvocato, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 19th September 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole partner of "Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 140.337, incorporated pursuant to a notarial deed on 18 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1958, dated 11 August 2008. The articles of association of the Company have not been amended since then.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred and ninety thousand eight hundred euro (EUR 990,800.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one million three thousand three hundred euros (EUR 1,003,300.-), through the issue of nine hundred and ninety thousand eight hundred (990,800) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The nine hundred and ninety thousand eight hundred (990,800) new shares have been subscribed by Lion/Gem Luxembourg 2 S.à r.l., pre-named, in exchange for a contribution in cash.

The total contribution of nine hundred and ninety thousand eight hundred euro (EUR 990,800.-) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The proof of such payment has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at one million three thousand three hundred euro (EUR 1,003,300.-), represented by one million three thousand three hundred (1,003,300) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

"Lion/Gem Luxembourg 2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.338, ayant son siège social au 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg,

ici représentée par Madame Elena CAIMI, avvocato, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 septembre 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique de "Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.337, constituée par un acte notarié en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1958 en date du 11 août 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix mille huit cents euros (EUR 990.800,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million trois mille trois cents euros (EUR 1.003.300,-) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-dix mille huit cents (990.800) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les neuf cent quatre-vingt dix mille huit cents (990.800) sociales ont été souscrites par Lion/Gem Luxembourg 2 S.à r.l., susnommée, en échange d'un apport en numéraire.

La valeur totale de l'apport d'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix mille huit cents euros (EUR 990.800,-) est entièrement allouée au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Les documents justifiant ledit paiement ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à un million trois mille trois cents euros (EUR 1.003.300,-) représenté par un million trois mille trois cents (1.003.300) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à huit mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. CAIMI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 septembre 2008. Relation: EAC/2008/12069. - Reçu quatre mille neuf cent cinquante-quatre Euros (990.800.- à 0,5% = 4.954.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 06 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008127573/239/98.

(080148870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Lion/Gem Lux 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 141.354.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of September.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Lion Capital (Guernsey) II Limited", an exempted company incorporated and existing under the laws of the Island of Guernsey registered with the Records of the Island of Guernsey under number 46.594, having its registered office at c/o Second Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP,

here represented by Ms. Elena CAIMI, avvocato, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey, on 19 September 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Lion/Gem Lux 1 S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.354, incorporated pursuant to a notarial deed on 28 August 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since then.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred and seventy-two thousand three hundred euro (EUR 972,300.-) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), up to one million three thousand three hundred euros (EUR 1,003,300.-), through the issue of nine hundred and seventy-two thousand three hundred (972,300) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The nine hundred and seventy-two thousand three hundred (972,300) new shares have been subscribed by Lion Capital (Guernsey) II Limited, prenamed, in exchange for a contribution in cash.

The total contribution of nine hundred and seventy-two thousand three hundred euro (EUR 972,300.-) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The proof of such payment has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is set at one million three thousand three hundred euro (EUR 1,003,300.-), represented by one million three thousand three hundred (1,003,300) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

"Lion Capital (Guernsey) II Limited", une exempted company constituée et existant en vertu des lois des Iles Guernesey, enregistrée auprès du Records of the Island of Guernsey sous le numéro 46.594, ayant son siège social à c/o Second Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey GY1 3PP,

ici représentée par Madame Elena CAIMI, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, le 19 septembre 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de "Lion/Gem Lux 1 S.A." (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 9, rue Sainte-Zithe, L-2763, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.354, constituée par acte notarié en date du 28 août 2008, pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-douze mille trois cents euros (EUR 972.300,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un million trois mille trois cents euros (EUR 1.003.300,-) par l'émission de neuf cent soixante-douze mille trois cents (972,300) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les neuf cent soixante-douze mille trois cents (972.300) actions ont été souscrites par Lion Capital (Guernsey) II Limited, susnommée, en échange d'un apport en numéraire.

La valeur totale de l'apport d'un montant de neuf cent soixante-douze mille trois cents euros (EUR 972.300,-) est entièrement allouée au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Les documents justifiant ledit paiement ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à un million trois mille trois cents euros (EUR 1,003,300) représenté par un million trois mille trois cents (1,003,300) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à huit mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. CAIMI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 septembre 2008, Relation: EAC/2008/12067. — Reçu quatre mille huit cent soixante et un Euros cinquante Cents (972.300.- à 0,5%= 4.861,50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 06 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008127575/239/97.

(080148890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Twist Investments S. à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.493.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of September.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Hugues Bernard Charles LEPIC, residing in SW3 5RA London, 20 Cheyne Walk, represented by Mrs. Patricia RIBEIRO, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of Twist Investments S. à r.l., (the "Company") having its registered office in L-2763, Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, incorporated by deed of the undersigned notary on December 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 407 of February 16, 2008.

The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The sole partner then passes the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from Twist Investments S.à r.l., to Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l and to consequentially amend article four of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 4.** The company will assume the name of "Highland Holdings (Luxembourg) S. à r.l." a company with limited liability."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Hugues Bernard Charles LEPIC, demeurant à SW3 5RA Londres, 20 Cheyne Walk, représenté par Madame Patricia RIBEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme prédécrit, déclare être l'unique associé de Twist Investments S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social à L-2763, Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 407 du 16 février 2008.

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'associé unique a ensuite pris la résolution suivante:

121659

Résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de Twist Investments S.à r.l., en "Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l." et de modifier l'article quatre des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», société à responsabilité limitée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. RIBEIRO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2008, Relation: LAC/2008/37286. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127686/242/70.

(080148990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

DAC Investments, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg B 142.030.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth day of September.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Christophe DARDENNE, Director, born in MESSANCY, on July 30, 1972, residing in B-67800 Messancy, rue de Guerlange, Longeau, 13,

here represented by Mr. Benoît CAILLAUD, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 18 September 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "DAC INVESTMENTS".

Art. 5. The registered office is established in Schifflange.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12.500) represented by ONE HUNDRED (100) shares with a par value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EUROS (EUR 125,-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 18 9 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty one of December.

Art. 16. Each year on December 31th, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2008.

Subscription - payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the HUNDRED (100) shares have been subscribed by the sole shareholder Mr Christophe DARDENNE, prenamed, and all the shares have been fully paid-up by contribution in cash so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.-Eur) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (1,4 00 EUR).

Extraordinary general meeting

The sole partner representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

- 1) The number of manager is fixed at one. The meeting appoints as manager of the company for an unlimited period:
- Mr Christophe DARDENNE, prenamed.
- 2) The registered office is established in Chemin de Bergem, L-3817 Schifflange.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Christophe DARDENNE, Directeur, né à MESSANCY le 30 juillet 1972, demeurant B-6780 Messancy, rue de Guerlange, Longeau, 13,

ici représenté par Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 18 septembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "DAC INVESTMENTS"

Art. 5. Le siège social est établi à SCHIFFLANGE.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le (s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de l'année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

L'associée unique déclare souscrire les CENT (100) parts sociales et les libérer entièrement en espèces de sorte que le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-Eur) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents EUROS (1.400.-EUR).

Décisions de l'associé unique

1) Le nombre de gérant est fixé à un. Est nommé gérant de la société pour une durée illimitée:
- Monsieur Christophe DARDENNE, prénommé.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2008, LAC/2008/39573. — Reçu à 0,5 0%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008127622/220/221.

(080149123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Richemont Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.429.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the fifth day of the month of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared Richemont S.A., a société anonyme organised under Luxembourg law, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 165.76 (the "Sole Shareholder") represented by M^e Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, being the Sole Shareholder of, and holding all the shares in issue in, " Richemont Holdings S.A." (the "Corporation"), a société anonyme having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Jacques Delvaux on 15 December 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number C-100 of 16 February 1998 and registered with the RCS under number B 62.429. The articles of association of the Corporation were amended for the last time by deed of M^e Joseph Elvinger of 21 December 2000 published in the Mémorial under number C-829 of 1st October 2001.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder is the sole holder of all of the one million eight hundred thousand (1,800,000) shares with no par value in issue in the Corporation.

(B) The Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Corporation.

(C) The Sole Shareholder decides hereby to dissolve and liquidate the Corporation, to acknowledge the state of the Corporation's assets and liabilities, to have all assets of the Corporation transferred to itself and to assume the obligations of the Corporation which shall be paid out of such assets, and decides that thereby the liquidation of the Corporation is closed.

(D) The Sole Shareholder decides to fully discharge the board of directors and statutory auditor of the Corporation for the due performance of their duties up to this date and that the books and documents of the Corporation shall be lodged during a period of at least five years at 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euro.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu Richemont S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg sous numéro B 165.76 (L'«Actionnaire Unique») représentée par M^e Philippe Prussen, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, étant le seul actionnaire de et détenant la totalité des actions en émission de «Richemont Holdings S.A.» (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, le 15 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), numéro C-100 du 16 février 1998 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.429. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Joseph Elvinger le 21 décembre 2000, publié au Mémorial sous le numéro C-829 le 1er octobre 2001.

La partie comparante a déclaré et a demandé au notaire d'instrumenter ce qui suit:

(A) L'Actionnaire Unique est le seul détenteur de toutes les un million huit cent mille (1.800.000) actions émises de la Société.

(B) L'Actionnaire Unique a parfaite connaissance des statuts et des états financiers de la Société.

(C) L'Actionnaire Unique décide par la présente de dissoudre et liquider la Société, de prendre connaissance de l'état de tous les actifs et passifs de la Société, d'avoir tous les actifs de la Société transférés à l'Actionnaire Unique et d'assumer les obligations de la Société résultant de ces actifs, et décide ainsi que la liquidation de la Société est close.

(D) L'Actionnaire Unique décide de donner pleine et entière décharge au conseil de gérance et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date des présentes et que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelques forme que ce soit, qui sont dus par la Société ou qui deviendraient dus par elle en connexion avec le présent acte son estimés à environ mille deux cents Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: P. PRUSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36720. - Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008127152/211/79.

(080148064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**T & C Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. Future World Investments S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.167.

L'an deux mille huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FUTURE WORLD INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.167, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 21 avril 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 513 du 13 juillet 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les CENT (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Changement de la dénomination en T & C EUROPE S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
- 2.- Transfert du siège social au 17, boulevard Royal.
- 3.- Conversion du capital social de la société de même que la comptabilité de la société de USD en euro (EUR).
- 4.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.
- 5.- Réduction du capital social pour aboutir à un capital de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-).
- 6.- Modification subséquente d l'article 3 des statuts.
- 7.- Démission des administrateurs actuellement en fonction et décharge.
- 8.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de FUTURE WORLD INVESTMENTS S.A. en T & C EUROPE S.A. et de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . première phrase.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de T & C EUROPE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de DOLLARS DES Etats-Unis en EUROS (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel de CENT MILLE DOLLARS

DES Etats-Unis (USD 100.000,-), au taux de conversion de 0,6262 en capital d'un montant de SOIXANTE-DEUX MILLE SIX CENT VINGT ET UN EUROS ET QUARANTE CENTS (EUR 62.621,40)

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des CENT (100) actions existantes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de TRENTE ET UN MILLE SIX CENT VINGT ET UN EUROS ET QUARANTE CENTS (31.621,40) pour le ramener de son montant actuel après la prédite conversion de SOIXANTE-DEUX MILLE SIX CENT VINGT ET UN EUROS ET QUARANTE CENTS (EUR 62.621,40) à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) par allocation du dit montant de TRENTE ET UN MILLE SIX CENT VINGT ET UN EUROS ET QUARANTE CENTS (31.621,40) au compte des réserves.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer une nouvelle valeur nominale de chacune des CENT (100) actions à TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-), de sorte que le capital social souscrit au montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) sera représenté par CENT (100) actions ayant toutes une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-).

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de DOLLARS DES Etats-Unis (USD) en EURO (EUR) et pour procéder à l'échange des CENT (100) actions de l'ancienne valeur de MILLE DOLLARS (USD 1.000) contre CENT (100) actions ayant une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) chacune.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la conversion, la réduction et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art 3.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par CENT (100) actions ayant une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuellement en fonction et leur accorde pleine décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annelle de l'an 2014:

1.- Monsieur Henri FELICETTI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

2.- Madame Tanya VITTORELLI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

3.- Madame Marie RICCARDI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. MORESCHI, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31279. - Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127149/242/106.

(080148365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Findel International Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.554.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-third of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Icos S.A., having its registered office at Place de saint Servais 1, P.O. Box 2049, CH-1211 Genève 1, Switzerland, registered under number 660.0.243.980-0 with the Registrar of Commerce of Geneva,

represented by Mr. Sébastien PECHEUX, employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on July 14, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "FINDEL INTERNATIONAL HOLDING S.A.", having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, has been incorporated pursuant a notarial deed, on December 28, 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 205 on March 13, 2000.

- that the capital of the corporation "FINDEL INTERNATIONAL HOLDING S.A." is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR) represented by THREE THOUSAND ONE HUNDRED (3,100) shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each, fully paid;

- that Icos S.A., as sole owner of all the shares has decided to dissolve the company "FINDEL INTERNATIONAL HOLDING S.A." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Icos S.A., being sole owner of the shares and liquidator of "FINDEL INTERNATIONAL HOLDING S.A.", declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of "FINDEL INTERNATIONAL HOLDING S.A." is to be considered closed;

that full discharge is granted to the managers of the company Mr. Matthijs Bogers, Mr. Stéphane Hépineuze, Mr. Odilo Javier Otero Gomez, Mrs. Ariane Slinger for the execution of their mandates;

* that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Icos S.A., ayant son siège social à Place de Saint Servais 1, P.O. Box 2049, CH-1211 Genève, 1, Suisse enregistrée au registre de commerce de Genève, Suisse sous le numéro 660.0.243.980-0, représentée par Monsieur Sébastien PECHEUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "FINDEL INTERNATIONAL HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, a été constituée suivant acte notarié, en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 205 du 13 mars 2000.

- que le capital social de la société Findel International Holding S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000.- EUR) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Itcos S.A., étant la seule propriétaire des actions, a décidé de dissoudre et de liquider la société "FINDEL INTERNATIONAL HOLDING S.A.", celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Itcos S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "FINDEL INTERNATIONAL HOLDING S.A.", qu'en tant qu'associée unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants M. Matthijs Bogers, M. Stéphane Hépineuze, M. Odilo Javier Otero Gomez, Mme. Ariane Slinger pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. PECHEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38912. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127183/242/85.

(080148557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Swiss Re Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 199.000.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.989.

Démissions et nominations de mandats d'administrateurs - Nomination d'un président du Conseil d'administration - Révocations, nominations et démission de mandats de délégués à la gestion journalière - Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises

Conseil d'administration de la Société:

(i) Démissions:

- En date du 20 juillet 2007, Mme Irène Salvi a démissionné de son mandat de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 31 juillet 2007.

- En date du 22 mai 2008, M. Patrick Raaflaub a démissionné de son mandat de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 31 mai 2008.

- En date du 4 septembre 2008, M. Mark Swallow a démissionné de son mandat de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 8 septembre 2008.

- En date du 5 septembre 2008, Mme Cathryn Crites a démissionné de son mandat de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 8 septembre 2008.

(ii) Nominations:

En date du 5 septembre 2008, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a nommé chacune des personnes suivantes administrateur de la Société pour une durée déterminée avec effet au 8 septembre 2008 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2010:

- M. Jacques Aigrain, Administrateur (Director), né le 15 août 1954 à Paris, ayant son adresse professionnelle au 50/60 Mythenquai, 8022, Zurich, Suisse.

- M. Michel Liès, Administrateur (Director), né le 16 mai 1954 à Pont-Ste Maxence, France, ayant son adresse professionnelle au 50/60 Mythenquai, 8022, Zurich, Suisse.

- M. George Quinn, Administrateur (Director), né le 21 septembre 1966 à Glasgow, ayant son adresse professionnelle au 50/60 Mythenquai, 8022, Zurich, Suisse.

- M. Martin Albers, Administrateur (Director), né le 10 juillet 1960 à Zurich, ayant son adresse professionnelle au 50/60 Mythenquai, 8022, Zurich, Suisse.

- M. Nikolaj Beck, Administrateur (Director), né le 16 septembre 1966 à Schaffhausen, ayant son adresse professionnelle au 50/60 Mythenquai, 8022, Zurich, Suisse.

- M. Robert Howe, Administrateur (Director), né le 23 mars 1949 à Ipswich, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 50/60 Mythenquai, 8022, Zurich, Suisse.

En date du 5 septembre 2008, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a confirmé M. Guy Harles dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2010.

Dès lors, le conseil d'administration de la Société sera composé des personnes suivantes:

- M. Jacques Aigrain;
- M. Michel Liès;
- M. George Quinn;
- M. Martin Albers;
- M. Nikolaj Beck;
- M. Robert Howe; et
- M. Guy Harles.

Président du conseil d'administration de la Société:

Par résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société datées du 22 septembre 2008, le conseil d'administration de la Société a nommé M. Michel Liès président du conseil d'administration de la Société avec effet au 22 septembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Délégués à la gestion journalière de la Société:

(i) Révocations:

- En date du 5 septembre 2008, le conseil d'administration de la Société a révoqué M. Geertjan Verheij de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 5 septembre 2008.

- En date du 5 septembre 2008, le conseil d'administration de la Société a révoqué M. Oscar Kaelin de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 5 septembre 2008.

(ii) Démission:

- En date du 5 septembre 2008, Mme Cathryn Crites a démissionné de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 8 septembre 2008.

(iii) Nominations:

- En date du 5 septembre 2008, le conseil d'administration de la Société a nommé M. Markus Schafroth, directeur financier (chief financial officer) et délégué à la gestion journalière (general manager), né le 29 août 1964 à Berne, Suisse, ayant son adresse au 1, rue Nicolas Simmer, Luxembourg, délégué à la gestion journalière de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 5 septembre 2008.

- En date du 5 septembre 2008, le conseil d'administration de la Société a nommé Mme Maya Joshi, avocate (Solicitor (England & Wales)), née le 17 octobre 1973 à Melbourne, Australie, ayant son adresse au 17 Willow Road, Hampstead, Londres, Royaume-Uni, délégué à la gestion journalière de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 5 septembre 2008.

Mandat de réviseur d'entreprises de la Société:

En date du 20 juin 2008, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a renouvelé le mandat de réviseur d'entreprises de la Société de PricewaterhouseCoopers pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Swiss Re Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008126979/250/79.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00799. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

House Hold and Body Care Products Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.077.

L'an deux mille huit, le sept août.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "House Hold and Body Care Products Company S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 80.077,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2000, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2004, publié au Mémorial C de 2005, page 13.108.

L'assemblée est présidée par M. Jonathan LEPAGE, employé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Cristobalina MORON, employée, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Sébastien SCHAACK, employé, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter :

I.- Que les 7.791 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la date d'Assemblée Générale Annuelle pour la porter au 25 juin à 10.00 heures, et modification subséquente de l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 22.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 25 juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure."

2. Dispositions transitoires:

Pour autant que de besoin et à titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 01.01.2008, se terminera le 31.12.2008. Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31.12.2008, se tiendra le 25 juin 2009 à 10.00 heures.

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'Assemblée Générale Annuelle pour la porter au 25 juin de chaque année à 10.00 heures, et subséquente modification de l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante :

" **Art. 22.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 25 juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure."

Deuxième résolution

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1er janvier 2008 se terminera le 31 décembre 2008,

121671

et conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008, se tiendra le vingt-cinq juin 2009 à 10.00 heures.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 1.000,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

(signé) J. LEPAGE, C. MORON, S. SCHAACK, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 13 août 2008, LAC/2008/33762. Reçu douze Euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Jacques Delvaux.

Référence de publication: 2008127780/208/66.

(080148727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

ABS Finance Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.512.

In the year two thousand and five, on the 6th day of August.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg-City.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders (the "Meeting") of ABS FINANCE FUND (the "Company"), a "société anonyme" qualifying as société d'investissement à capital variable" with its registered office at 19-21, Bld du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg Section B n°68512, incorporated pursuant to a deed of the notary Reginald NEUMAN on the 3rd of February 1999, published in the Mémorial C of the year 1999, page 10946. The articles of incorporation were modified by a deed of the undersigned notary on November 29th, 2005, published in the Mémorial C of 2006, page 26.037.

The Meeting was presided by Mr. Seiji AMINO, employee, residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Mr. Giuseppe CATALDO, employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms. Gaëlle KWIATKOWSKI, employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the present Meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the paragraph 8(d) of Article 11 of the Articles of Association of the Fund so as to read as follows:

"d) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other Regulated Market as foresaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) or (c) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will always be based on the fair value principle but using the following rules. In particular the assets actively dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market will be valued using those market prices closer to the foreseeable sales prices. In case of inactive markets and the subsequent lack of market prices, the assets will be valued through the use of an appropriate valuation model, in compliance with the International Accounting Standards."

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that out of all the 1,945,807.67 shares issued 1,292,281.123, so representing 66.4 % of all the issued shares, are present or represented, all the shares of the company being in registered form and having been called for the present meeting by registered mail.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting of which the shareholders have been informed before the meeting.

All these facts having been explained by the chairman and recognised correct by the members of the meeting, the meeting proceeds to its agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submits to the vote of the members of the meeting the following resolution which is adopted by unanimous vote.

Sole resolution

The general meeting resolves to amend Article 11 paragraph 8(d) of the articles of incorporation which will read as follows:

"d) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other Regulated Market as foresaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) or (c) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will always be based on the fair value principle but using the following rules. In particular the assets actively dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market will be valued using those market prices closer to the foreseeable sales prices. In case of inactive markets and the subsequent lack of market prices, the assets will be valued through the use of an appropriate valuation model, in compliance with the International Accounting Standards."

The Meeting was then adjourned and these minutes signed by the members of the bureau and by the notary.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company, as a result of this document are estimated at EUR 1,150.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English text and the French translation, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six août.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable dénommée ABS FINANCE FUND (la "Société"), avec siège social au 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°68.512, constituée par acte du notaire Reginald NEUMAN en date du 3 février 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 10946. Les statuts de la société ont modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 29 novembre 2005, publié au Mémorial C de 2006, page 26.037.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Seiji AMINO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bd Prince Henry,

qui désigne comme secrétaire M. Giuseppe CATALDO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bd Prince Henry,

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Gaëlle KWIATKOWSKI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bd Prince Henry.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1. Amendment of the paragraph 8(d) of Article 11 of the Articles of Association of the Fund so as to read as follows:

"d) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other Regulated Market as foresaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) or (c) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will always be based on the fair value principle but using the following rules. In particular the assets actively dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market will be valued using those market prices closer to the foreseeable sales prices. In case of inactive markets and the subsequent lack of market prices, the assets will be valued through the use of an appropriate valuation model, in compliance with the International Accounting Standards."

2. Miscellaneous.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées "ne varietur" par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

III. Qu'il apparait de la liste de présence que sur les 1.945.807,67 actions en circulation 1.292.281,123 actions, représentant 66,4 % de toutes les actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, toutes les actions étant nominatives ayant été convoquées par lettre recommandée.

IV. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 11, paragraphe 8(d) des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

"d) Au cas où les actifs ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé ou si, en ce qui concerne les avoirs cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou un autre Marché Réglementé tel que décrit ci-dessus, le prix tel que déterminé conformément au sous-paragraphe (b) ou (c) n'est pas représentatif d'une juste valeur de marché des avoirs concernés, la valeur de ces actifs sera toujours basée sur le principe de la juste valeur mais en utilisant les règles suivantes.

En particulier les actifs activement négociés dans une quelconque bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé seront évalués sur base des prix de marchés qui se rapprochent des prix de réalisation prévisibles. En cas de marché inactif et par conséquent en l'absence de prix de marché ces actifs seront évalués sur base d'un mode d'évaluation approprié en conformité avec les "International accounting Standards."

L'Assemblée est levée après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau et par le notaire.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.150,-.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise déclare par les présentes que sur demande des comparants le présent acte est rédigé dans la langue anglaise suivie d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, il est déterminé qu'en cas de divergences entre la traduction française et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signés avec nous notaire le présent acte.

(Signé): S. AMINO, G. CATALDO, G. KWIATKOWSKI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 13 août 2008, LAC/2008/33760. - Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

J. DELVAUX.

Référence de publication: 2008127784/208/132.

(080148766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Ursa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.384.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Ursa Investments S. à r.l.", a private limited liability company having its registered office in Luxembourg at 46A, avenue J. F. Kennedy, incorporated by deed enacted on 4 October 2004, published in the Memorial C number 1245 of 6 December 2004, inscribed at the Luxembourg company register section B number 103.384.

The meeting is composed by its sole member owning all the shares, Cerberus Series Three Holdings, LLC, here represented by Mr Patrick van Denzen, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Considering that such plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed, the members request the notary to act what follows:

First and sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

(A) the accounting year of the Company shall begin on the 1st of October rather than on the 1st of January, and

(B) the accounting year of the Company shall close on the 30th of September of the next year rather than on the 31st of December of the same year.

The Sole Shareholder resolves that the accounting year of the Company that started on the 1st of January 2008 shall close on the 30th of September 2008 rather than on the 31st of December 2008.

The Sole Shareholder decides to fully restate the article 13 of the articles of association with the following wording:

" **Art. 13.** The Company's financial year begins on 1 October and closes on 30 September of the following year."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Ursa Investments S. à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 103.384, constituée suivant acte reçu le 4 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1245 de 6 décembre 2004.

L'assemblée est composée de l'associé unique, possédant la totalité des parts sociales, à savoir: Cerberus Series Three Holdings, LLC, ici représentée par Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acte ce qui suit:

Première et unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

(A) l'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre, au lieu du 1^{er} janvier, et

(B) l'année sociale de la Société se termine le 30 septembre de l'année suivante, au lieu du 31 décembre de la même année.

L'Associé Unique décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2008 se termine le 30 septembre 2008 au lieu du 31 décembre 2008.

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'exercice social commerce le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'anne suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. van Denzen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008. LAC/2008/39875. - Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008127707/5770/71.

(080149174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Kellia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.694.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Kellia S.à r.l.", a private limited liability company having its registered office in Luxembourg at 46A, avenue J. F. Kennedy, incorporated by deed enacted on 26 July 2005, published in the Memorial C number 1356 of 9 December 2005, inscribed at the Luxembourg company register section B number 109.694.

The meeting is composed by its sole member owning all the shares, Cerberus Partners LP, here represented by Mr Patrick van Denzen, private employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Considering that such plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed, the members request the notary to act what follows:

First and sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

(A) the accounting year of the Company shall begin on the 1st of October rather than on the 1st of January, and

(B) the accounting year of the Company shall close on the 30th of September of the next year rather than on the 31st of December of the same year.

The Sole Shareholder resolves that the accounting year of the Company that started on the 1st of January 2008 shall close on the 30th of September 2008 rather than on the 31st of December 2008.

The Sole Shareholder decides to fully restate the article 13 of the articles of association with the following wording:

" **Art. 13.** The Company's financial year begins on 1 October and closes on 30 September of the following year."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Kellia S. à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109.694, constituée suivant acte reçu le 26 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1356 de 9 décembre 2005.

L'assemblée est composée de l'associé unique, possédant la totalité des parts sociales, à savoir: Cerberus Partners LP, ici représentée par Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acte ce qui suit:

Première et unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

(A) l'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre, au lieu du 1^{er} janvier, et

(B) l'année sociale de la Société se termine le 30 septembre de l'année suivante, au lieu du 31 décembre de la même année.

L'Associé Unique décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2008 se termine le 30 septembre 2008 au lieu du 31 décembre 2008.

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'exercice social commerce le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. van Denzen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008. LAC/2008/39874. - Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008127706/5770/70.

(080149180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Marlett SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.453.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MARLETT SA", R.C.S Luxembourg numéro B 136.453, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederranven, en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 690 du 20 mars 2008. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vikash BHOOBUN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent trente et un mille euros (31.000,-EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des représentants des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'exercice social de la Société et modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société;
2. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4, avant dernier alinéa des statuts de la Société;
3. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4, deuxième alinéa des statuts de la Société;

4. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société et modification subséquente de l'article 16, premier alinéa des statuts de la Société;

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la société de sorte qu'il commencera désormais le 1^{er} janvier et terminera le 31 décembre de chaque année.

L'exercice social en cours ayant commencé le 18 janvier 2008 se terminera le 31 décembre 2008.

Suite à cette résolution l'article 12 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société de sorte que l'article 4, avant dernier alinéa des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. avant dernier alinéa.** La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux, de toutes structures sociétaires.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide également de modifier l'article 4, deuxième alinéa concernant l'objet de la société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. deuxième alinéa.** La Société peut également emprunter notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies par voie d'émissions d'obligations qui pourront être convertibles et/ou subordonnées et de bons. Par ailleurs la société peut garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra désormais le dernier mardi du mois de juin à 10h.

Suite à cette résolution l'article 16, premier alinéa des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier mardi du mois de juin à 10h au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Bhoobun, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008. LAC/2008/39880. - Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008127712/5770/77.

(080149159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Compagnie Générale Intereuropa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 76.739.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de " COMPAGNIE GENERALE INTEREUROPA S.A. " (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège

social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, daté du 05 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le " Mémorial ") numéro 822 du 09 novembre 2000, page 39 449. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 76 739.

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 03 décembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial, le 29 janvier 2008, sous le numéro 233 et page 11176.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée " ne varietur " par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate :

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour :

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société "COMPAGNIE GENERALE INTEREUROPA S.A." prédé-signée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau de l'Assemblée ont signé ensemble avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. PADIOU, S. SZUMILAS, M. KRIEGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 septembre 2008. Relation: EAC/2008/12242. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 octobre 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008127786/239/67.

(080148778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Emmetre S.A., Société Anonyme,
(anc. Emmetre Immobiliare S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.449.

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMMETRE IMMOBILIARE S.A., constituée suivant acte de Maître André-Jean SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Série C, n° 480 du 7 mars 2006.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227, Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Maria SUSCA-RADOGNA, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227, Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Marie GILMER, maître en droit, et Mademoiselle Marie DOSSMANN, employée privée, les deux avec adresse professionnelle à L-2227, Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste reste annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

- 1.- Modification de la dénomination sociale de la Société en «EMMETRE S.A.»
- 2.- Modification subséquente de l'article premier des statuts
- 3.- Divers.

L'assemblée, après avoir délibéré des points à l'ordre du jour, a pris à l'unanimité, et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société pour lui donner celle de «EMMETRE S.A.» à partir d'aujourd'hui.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «EMMETRE S.A.».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros (900.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, M. Susca-Radogna, M. Gilmer, M. Dossmann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2008, LAC/2008/39418. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008127719/5770/50.

(080149124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Majore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 116.080.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2008 que le siège social de la société anonyme Majore S.A. est transféré avec effet immédiat de L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Les mandats des administrateurs, Messieurs Thierry Hellers et Gernot Kos, demeurant tous les deux professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, sont confirmés et se termineront en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.09.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008127828/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV01038. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Silitex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 57.037.

Réquisition

Suite à une cession de parts en date du 17 avril 2005 entre la société ADI CORPORATION SA et Monsieur José LINHARES, il résulte que le capital social est ainsi réparti:

- ADI CORPORATION SA: 0 part sociale
- Monsieur José Linhares: 500 parts sociales.

Luxembourg, le 23.09.08.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008128001/7430/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09593. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Tyree Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 88.800.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 26 septembre 2008

1. L'actionnaire unique a réélu aux fonctions d'administrateur, M. Eric Biren, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, pour une période venant à expiration le 12 mars 2014.

2. L'actionnaire unique a réélu Interaudit S.à r.l., ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant au 29 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Tyree Financing S.A.

Signature

Référence de publication: 2008126955/1138/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01053. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.